



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 90039

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de limiter les nombreux détournements du principe de détachement. Pour éviter qu'un travailleur soit détaché dans son pays de résidence (Français détaché en France, par exemple), celui-ci devrait obligatoirement résider dans le pays de l'entreprise qui l'envoie (frontaliers exceptés) et justifier d'une ancienneté d'un trimestre d'affiliation au régime de sécurité sociale de ce pays. Il lui demande si le Gouvernement entend appliquer cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90039

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7562

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)